

## ANALYSE COMPARATIVE DES SYSTÈMES DE FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES ENSEIGNANTS DE DEUX PAYS : LA ROUMANIE ET LA FRANCE

**Alexandrina Mihaela POPESCU,**  
Maître de conférences, Chercheur  
Département pour la Formation du Personnel Enseignant  
Université de Craiova (Roumanie)  
[alexia\\_popescu@yahoo.com](mailto:alexia_popescu@yahoo.com)

**Abstract:** *Professionalization is an area of on-going interest due to the need to improve the quality of the educational process, to adapt it to the needs and requirements of society. Research at the European Commission level highlights a number of aspects common to all education systems in the European Union. The skills gap identified among teachers is very visible and quantitatively, very important, while the recruitment of quality teachers is also seriously threatened, particularly because of the general inconsistency of compensation systems, but also because of the low salaries at the beginning of their careers, which makes it difficult to recruit qualified teachers into the system. In this article, through the comparative analysis, we have highlighted both the common aspects and the differences in initial and continuing teacher training in Romania and France.*

**Keywords:** *teachers; initial and continuing training; comparative analysis.*

### Introduction

Les exigences de l'enseignement sont étroitement liées à celles que la société manifeste elle-même face à l'éducation, tout au long de son développement. La société évolue à un rythme accéléré et, avec elle, les systèmes éducatifs, de sorte que des réformes de l'éducation ont été et sont encore en pleine transformation dans presque tous les pays du monde. Parmi eux, la professionnalisation des carrières d'enseignant est un aspect important, car l'éducation a longtemps été dominée par l'empirisme, l'improvisation et par des procédures rapidement confectionnées (Păun, dans Gliga, 2002 : 20).

Les établissements et les programmes de formation des enseignants sont des outils clés pour le recrutement des enseignants, représentant l'image de la profession enseignante pour ceux qui choisissent de devenir enseignants. Les programmes de formation psycho éducatifs doivent être pertinents, souples et très utiles. Ils doivent établir un rapport optimal entre les éléments théoriques et les compétences pratiques pour assurer aux personnes débutantes la possibilité de traiter en fonction du contexte réel tout problème de l'éducation dans leur groupe - classe.

Dans toute l'Europe, le défi de l'offre d'enseignants et de leur continuation de professer dans le système a été relevé en recrutant des enseignants d'autres pays, y compris de pays tiers. D'autre part, on observe une tendance croissante à la mobilité des enseignants en Europe. Ces tendances ont soulevé des questions pratiques et éthiques complexes, notamment la nécessité de protéger les nouveaux enseignants contre l'exploitation, imposant des mesures pour les intégrer dans les écoles d'accueil et pour veiller à ce que leur formation professionnelle réponde aux besoins du système d'accueil, ainsi que la nécessité de protéger leurs systèmes éducatifs nationaux contre la perte d'enseignants déjà préparés (Șerbănescu, 2011: 47).

Il existe deux modèles en Europe pour organiser et dérouler la formation des enseignants : le modèle simultané et le modèle consécutif. Certains pays de l'Union européenne assurent la formation des enseignants en utilisant ces deux modèles (le Royaume-Uni, la Norvège, la Suède, le Danemark, l'Autriche, le Portugal). Conformément au modèle simultané, les études liées à la profession enseignante commencent par une formation académique (l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, la Pologne, la Hongrie, la Roumanie), pendant que dans le modèle consécutif il y a une phase distincte pour la professionnalisation initiale des enseignants après l'achèvement des études académiques (en France, en Italie, en Espagne, en Bulgarie). Un élément commun, quel que soit le modèle utilisé par chaque pays, est représenté par le fait que la formation des enseignants qui professent dans l'enseignement secondaire se réalise au niveau tertiaire.

### **1. Le modèle de formation des enseignants : Roumanie-France**

En Roumanie, la profession d'enseignant est une profession réglementée par la loi, de sorte que pour un certain niveau d'éducation, préétabli, les enseignants travaillent dans des conditions similaires dans tout le pays, sans différences significatives.

De même, la formation initiale du personnel enseignant roumain est réalisée, depuis 1996, simultanément, les étudiants suivant les programmes de formation psychopédagogique offerts par le Département pour la Formation du Personnel Enseignant en même temps que le programme de spécialisation.

Le processus de Bologne a créé un nouveau contexte pour la formation initiale des enseignants grâce à une réorganisation structurelle et curriculaire des programmes d'études de l'enseignement supérieur, les nouvelles mesures étant appliquées en Roumanie depuis l'année académique 2005-2006.

Dans ce contexte, les programmes de formation initiale des enseignants de l'enseignement secondaire et tertiaire offerts par les départements universitaires de formation du personnel enseignant (DPFE, en roumain : DPPD) ont été réorganisés en deux modules (selon la Disposition ministérielle OMECT 4343/2005, modifiée par OMECT no. 4316/2008 et OMECTS no. 3158/2010).

En France, la formation initiale des enseignants est assurée, comme en Roumanie d'ailleurs, par les universités. La loi no 2007-1199 du 10 août 2007 sur la

liberté et les responsabilités des universités leur accorde l'autonomie dans l'organisation des programmes de master, ainsi que pour la préparation aux examens donnant accès à la profession enseignante pour l'enseignement primaire et secondaire.

En Roumanie, la formation initiale pour toutes les fonctions d'enseignement est basée sur un modèle parallèle (concurrent) - ce qui signifie que l'éducation et la formation spécialisées sont combinées avec la formation professionnelle en vue de devenir enseignant dans le même ordre éducatif.

Pour les enseignants de l'enseignement pré-universitaire, le ministère de l'Éducation nationale peut assurer l'équivalence, grâce à une méthodologie spécifique, entre l'enseignement universitaire de courte durée, effectué dans un programme universitaire de 3 ans avec le premier cycle d'étude universitaire (correspondant au niveau licence), respectant les rigueurs de la loi.

En France, la formation initiale des enseignants est consécutive. La réforme de 2010 prévoit un master pour avoir le droit d'enseigner, mais une loi sur la formation initiale des enseignants (2013) prévoit l'obtention d'un diplôme dans une École Supérieure du Professorat et de L'Éducation après une période de 2 ans, en dehors de l'examen concurrentiel à la fin de la première année. L'École Supérieure du Professorat et de L'Éducation fonctionne dans les universités. Pour s'inscrire en première année, un diplôme est exigé, peu importe la spécialité. Mais vous pouvez passer le concours de compétences sans avoir fréquenté la première année de master *Métiers de L'Enseignement, de L'Éducation et de la Formation*. La réussite à cet examen permet d'entrer dans la deuxième année de master.

Au cours de la première année de Master MEEF grâce aux stages d'observation pratique (4-6 semaines), les étudiants ont la possibilité de se familiariser avec les exigences de la profession enseignante, réfléchir sur les activités éducatives de la classe d'élèves. Les stages pédagogiques programmés au cours de la première année représentent une préparation au concours et un aperçu du travail de la thèse de maîtrise pour la deuxième année.

Il convient de noter qu'en France, la période de formation initiale des enseignants se termine par une étape de qualification au lieu du travail, au cours de laquelle le jeune, déjà diplômé des études universitaires, est employé dans un établissement scolaire, mais n'a pas le statut d'enseignant qualifié et effectue une sorte d'apprentissage sous la direction d'un mentor expérimenté. Cette période de formation est considérée comme faisant partie de la formation initiale.

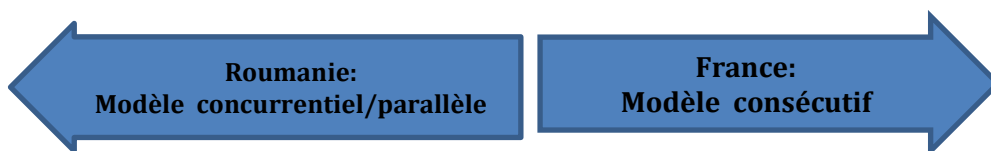


Fig.1

Les systèmes consécutifs et parallèles de formation des enseignants devraient être considérés comme équivalents s'ils sont fondés sur des résultats d'apprentissage appropriés. Les possibilités du système doivent être développées et soutenues afin de permettre le transfert des crédits des programmes d'études antérieurs et la reconnaissance de l'éducation non formelle (comme les cours de formation continue, le portefeuille d'enseignement, etc.), lorsqu'un enseignant souhaite poursuivre ses études (reconnaissance des acquis) (Zgaga, 2007: 29).

## **1. Curriculum des programmes de formation des enseignants.**

### **Roumanie-France**

En Roumanie, les programmes de certification de l'enseignement sont établis indépendamment des établissements d'enseignement supérieur, conformément aux stratégies nationales pour le développement de l'enseignement supérieur et aux normes académiques nationales.

Le plan d'enseignement des Départements pour la Formation du Personnel Enseignant, approuvé par le ministère de l'Éducation et de la recherche depuis l'année académique 2008-2009, distingue les niveaux de formation professionnelle pour les deux catégories d'enseignants : ceux qui enseigneront dans l'enseignement primaire et secondaire (diplômés des licences et du programme psychoéducatif de niveau I) et ceux qui enseigneront dans l'enseignement secondaire et supérieur (diplômés de maîtrise et du programme d'enseignement secondaire, niveau II). Ce plan d'éducation trace le parcours organisationnel du programme d'études psycho éducatives fourni par le DPFE (DPPD) sur deux niveaux de certification pour la profession enseignante, avec la notification que le parcours et la finalisation par les étudiants du programme correspondant au niveau I est une condition obligatoire pour être admis au programme de niveau II.

Les disciplines correspondants aux cours de formation initiale à l'enseignement, le nombre d'heures allouées, le nombre de crédits et la forme de l'examen sont déterminés par Ordre du ministre. Ainsi, au niveau I, les disciplines obligatoires sont : la Psychologie de l'éducation, les Fondements de la pédagogie, la Théorie et la méthodologie du curriculum, la Théorie et la méthodologie de la formation, la Théorie et la méthodologie de l'évaluation, Gestion de la classe, la Didactique de la spécialité, la Formation assistée par l'ordinateur, la Pratique pédagogique dans le système d'enseignement préuniversitaire.

Dans le cas du niveau II, les disciplines obligatoires sont : la Psychopédagogie des adolescents, des jeunes et des adultes, la Conception et la gestion des programmes éducatifs, la Didactique du domaine et les extensions dans la didactique de spécialité, la Pratique pédagogique dans les lycées, au niveau post lycéen et universitaire.

Outre les disciplines obligatoires, il existe deux ensembles de disciplines facultatives parmi lesquelles on doit en choisir une (par. Ex. la Sociologie de

l'éducation, l'Éducation interculturelle, Conseil et orientation, Communication éducationnelle, etc.)

Une discipline est choisie pour l'étude (par exemple sociologie de l'éducation, éducation interculturelle, conseil et orientation, communication éducative, etc.).

Niveau I	Nombre de crédits	Nombre d'heures	Niveau II	Nombre d'heures	Nombre de crédits
<b>Disciplines obligatoires</b>			<b>Disciplines obligatoires</b>		
Psychologie de l'éducation	5	56	Psychopédagogie des adolescents, des jeunes et des adultes	42	5
Fondements de la pédagogie. Théorie et méthodologie du curriculum	5	56	Conception et gestion des programmes éducatifs	42	5
Théorie et méthodologie de la formation	5	56	Didactique du domaine et les extensions dans la didactique de spécialité	42	5
Théorie et méthodologie de l'évaluation	5	56			
Gestion de la classe	3	28			
Didactique de la spécialité	5	56	Pratique pédagogique dans les lycées, au niveau post lycéen et universitaire	42	5
Formation assistée par l'ordinateur	2	28			
			<b>Disciplines optionnelles</b>		
Pratique pédagogique dans le système d'enseignement préuniversitaire	5	78	Méthodologie de la recherche en éducation Sociologie de l'éducation, Éducation interculturelle, Conseil et orientation, Communication éducationnelle, etc.).	78	10
Total 30 ECTS + 5 ECTS examen final		358	Total 30 ECTS + 5 ECTS examen final	246	
Total nombre d'heures 604 Formation psychopédagogique complète 60 ECTS					

Dans le cas des enseignants fonctionnant dans l'enseignement pré primaire et primaire, la formation initiale est organisée au sein des facultés de sciences de l'éducation, par la spécialisation de la pédagogie de l'enseignement primaire et préscolaire.

Avant le processus de Bologne, la formation initiale était organisée dans des collèges universitaires de trois ans.

En ce qui concerne l'élaboration des programmes de formation initiale des enseignants, les détails suivants peuvent être fournis : programmes scolaires de formation des enseignants en pré scolaire et l'enseignement primaire sont définis

au niveau de chaque département au sein des facultés de sciences de l'éducation. La formation initiale dispensée par ces services couvre : les cours à caractère général et les activités de formation pratique.

Les activités d'enseignement dans le cadre des programmes de formation initiale des enseignants sont assurées par des universitaires.

En France, les programmes d'études sont communs aux personnes inscrites aux *Métiers de L'Enseignement Master, de L'Éducation et de la formation*, assurant ainsi la construction d'une culture des enseignants.

Les cours communs/de base couvrent la question de la psychologie de l'apprentissage, avec un accent particulier sur le respect de l'âge et des spécificités individuelles, les méthodes de différenciation de l'éducation et d'appui pour les étudiants aux besoins spécifiques, l'enseignement axé sur les compétences et les valeurs de République. La lutte contre toutes les formes de discrimination est promue pour prévenir toute forme de violence dans les écoles. Le développement d'une culture scientifique et technique, ainsi que le développement des compétences liées à l'éducation artistique, font partie du programme prévu dans le cadre du master *Métiers de L'Enseignement Master, de L'Éducation et de la formation*.

Cours		Nombre d'heures
Master1 Semestre 1	Philosophie de l'école Les valeurs de l'école et de la République Sécularisation Le combat contre toute forme de discrimination	12 heures
	Le processus d'apprentissage la Psychologie de l'enfant	12 heures
	Droit civil	6 heures
Master1 Semestre 2	Les principaux mouvements éducationnels, approches d'enseignement/apprentissage, évaluation	12 heures
	La sociologie du public, la gestion de la diversité, l'orientation	6 heures
	Les difficultés rencontrées à l'école, l'abandon scolaire précoce	6 heures
	L'école inclusive ; besoins spécifiques et éducation pour les élèves en difficulté	6 heures
Master 2 Semestre 3	L'organisation du système scolaire et du contexte institutionnel	6 heures
	Le processus d'apprentissage, le rapport aux connaissances, la mémoire et l'apprentissage, les styles cognitifs, les multiples formes d'intelligence	12 heures
	Posture de l'enseignant et de l'élève, la communication professionnelle (voix, langage du corps, gestique, etc.)	12 heures
Master2 Semestre 4	Le management du conflit et de la violence	12 heures
	Le combat contre les stéréotypes liés aux femmes, hommes et scolarisation mixte	12 ore
	Éthique, orientation professionnelle, travail en commun	6 heures
Total	<b>12 ECTS</b>	120 heures

Les enseignants qui travaillent dans le MEEF sont des universitaires et des enseignants qui sont parvenus à avoir une formation spécifique pour obtenir un certificat professionnel (CAFIPEFMF), en tant qu'enseignant chargé à la formation. Il existe deux formes de CAMPMF dans le système français :

- une forme générale permettant de désigner un enseignant comme inspecteur de l'éducation nationale ou comme enseignant au niveau master dans une université ;
- une forme qui implique la spécialisation (EPS, enseignement de la musique, des beaux-arts, des langues et cultures régionales, des technologies et ressources pédagogiques) forme exigée pour être nommé dans des positions spécialisées.

En France, il n'existe qu'une seule session annuelle au cours de laquelle les candidats souhaitant se spécialiser peuvent participer au concours pour une spécialisation particulière. Ils doivent prouver qu'ils ont travaillé pendant au moins cinq ans à temps plein.

Le décret du 1er juillet 2013 établit la liste des exigences en matière de compétences professionnelles dans les professions de l'enseignement et de l'éducation. Ces compétences mettent en évidence les connaissances, la capacité de mise en œuvre et les attitudes professionnelles.

Pour assurer l'encadrement aux postes vacants et le remplacement des enseignants permanents, les enseignants peuvent être recrutés sur une base contractuelle, pour une année scolaire ou pour une période plus courte.

Il convient de noter qu'en France la sélection initiale des candidats suit un examen d'admission organisé de manière autonome par les universités, mais l'accès à la phase finale de la qualification professionnelle, qui se déroule dans les établissements scolaires où travailleront les futurs enseignants, prend la forme d'un examen national, avec une méthodologie axée sur l'évaluation des compétences pédagogiques.

En Roumanie, la période du stagiaire (teacher induction) se termine par l'examen d'entrée dans l'enseignement ( correspondant au Capes français). Pendant la période de stage, il y a un abandon assez important du système par les jeunes débutants, qui s'orientent vers d'autres domaines d'activité, non seulement pour des raisons financières, mais aussi en raison de l'absence de programmes de soutien pour les aider à dépasser les difficultés d'adaptation au milieu professionnel.

En France, le personnel enseignant est considéré comme un fonctionnaire et l'État a une politique qui exige le développement professionnel de son fonctionnaire. L'enseignant a le devoir d'élargir constamment sa culture dans la discipline qu'il enseigne et dans la profession enseignante afin de promouvoir dans le domaine social. La participation aux programmes de formation est le plus souvent volontaire, il y a même des critères de sélection pour ceux qui veulent suivre ces programmes. La formation continue assure la promotion sur des postes

de responsabilité plus élevés. Il y a aussi des cours de formation obligatoire, mais ils ont une finalité plutôt administrative.

### Conclusions

Dans l'Union européenne, la responsabilité concernant l'organisation et le contenu des programmes de formation initiale et continue des enseignants incombe aux gouvernements des États membres, mais pour relever les défis de la professionnalisation de la profession enseignante, les politiques de coopération entre les États membres de l'UE sont de plus en plus évidentes.

La formation initiale devrait fournir aux étudiants de solides connaissances académiques dans les domaines des disciplines qu'ils enseigneront plus tard, mais aussi les compétences psychologiques nécessaires pour réfléchir sur les activités pratiques, l'éducation et la formation. La formation initiale est un moyen d'accéder à la profession enseignante, mais elle constitue également une base solide sur laquelle la formation professionnelle continue sera fondée.

Nous croyons que l'échange de bonnes pratiques est l'un des moyens les plus efficaces d'adapter les systèmes de formation initiale et continue des enseignants aux besoins de la société. Nous nous proposons de développer, à l'avenir, une communauté de pratique qui rassemble des enseignants roumains et français, considérant qu'ensemble, par la coopération et la collaboration, par la réflexion, la recherche et l'action, nous serons en mesure de trouver des solutions viables aux problèmes auxquels sont confrontés les deux systèmes de formation des enseignants.

### Références:

1. Paun, E. 2002. «Profesionalizarea activității didactice» dans Gliga, L. *Standarde profesionale pentru cariera didactică*. Bucarest: Ministère de l'Education, Conseil national pour la formation des enseignants.
2. Șerbănescu L. 2011. *Formarea profesională a cadrelor didactice – repere pentru managementul carierei*. Bucarest: Printech
3. Zgaga Pavel.2007. *Formarea cadrelor didactice în Europa de Sud-Est. O perspectivă regional* [en ligne] <http://www.see-educoop.net>.
4. \*\*\* [https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/initial-education-teachers-working-early-childhood-and-school-education-63\\_ro](https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/initial-education-teachers-working-early-childhood-and-school-education-63_ro)
5. \*\*\* [https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/france/initial-education-teachers-working-early-childhood-and-school-education\\_en](https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/france/initial-education-teachers-working-early-childhood-and-school-education_en)